

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HIPSHEIM



**Réunion du Conseil Municipal
du 8 juin 2020 - à 19 h.
Au club house à Hipsheim**

Sur convocation individuelle de Monsieur le Maire Philippe ROME, en date du 3 juin 2020, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du club house de Hipsheim, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : 15/15

Présents : Mmes et MM. : Philippe ROME, Cécile FRIEDMANN, Jean-Paul HEILBRONN, Anita PHILIPPI, Alexandre BOURRAT, Céline BRICHLER, Jérôme FRITSCH, Christian HORNECKER, Christophe ISSENHART, Isabelle MISME, Karin MULLER, Marie-Reine PACLET, Claude SCHULT, Nanouschka WALTHER, Michaël WEBER

Absents : néant

Secrétaire de la séance : Mme Fabienne FRIEDMANN

Ouverture de séance à 19H.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il propose tout d'abord d'observer une minute de silence en mémoire des personnes victimes du COVID-19. Ensuite démarre l'ordre du jour, à savoir :

Point n°1 de l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 24/05/2020.

Après quelques remarques d'un conseiller municipal, le compte rendu de la réunion d'installation du dimanche 24 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 de l'ordre du jour : Création d'un poste d'adjoint administratif à 24 heures hebdomadaire.

Madame l'adjointe Anita Philippi, rappelle que Mme Chloé Jehl secrétaire de mairie titulaire à temps complet, qui est absente pour une durée de 5 mois pour un congé de maternité, a été remplacée par un agent contractuel à mi-temps depuis le 11/05/2020. Or il s'avère à ce jour, qu'il est impossible de répondre efficacement à la charge de travail du secrétariat de mairie avec un mi-temps, suite à la prise de fonction des nouveaux élus et du retard pris suite au COVID-19. Par conséquent, Madame l'adjointe Anita PHILIPPI propose de créer un nouveau poste aux mêmes conditions mais à raison de 24 heures hebdomadaire suite à l'accroissement d'activité.

Vu la délibération du 17/02/2020 autorisant la Commune d'engager des agents contractuels à temps complet ou à temps non complet pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires,

Vu le congé de maternité de la secrétaire de mairie du 09/06/2020 jusqu'au 09/10/2020,

Vu l'application de l'article 3,2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Considérant qu'un poste à raison de 24h hebdomadaire est nécessaire pour pallier à la bonne marche du secrétariat de mairie durant la période du congé maternité de la secrétaire de mairie titulaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet en qualité de contractuel**
- **D'attribuer les tâches afférentes au secrétariat de mairie telles qu'indiquées dans la fiche de poste de « secrétaire de mairie »**
- **De fixer la durée hebdomadaire de service à 24/35^{ème}**
- **De rémunérer l'agent selon la grille de rémunération du grade d'adjoint administratif principal 2ème classe.**
- **D'établir le contrat d'engagement sur les bases de l'application de l'article 3,2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.**

Adopté à l'unanimité.

Point n°3 de l'ordre du jour : Horaire d'ouverture du secrétariat de mairie du 9 juin au 9 octobre 2020.

Monsieur le Maire rappelle que depuis début mars, l'ouverture au public du secrétariat de mairie était suspendue en raison du COVID-19. A ce jour, toutes les précautions et mesures sanitaires sont prises pour rouvrir le secrétariat de mairie au public. En raison de l'absence de la secrétaire de mairie titulaire pour son congé maternité et de son remplacement à temps partiel par la secrétaire de mairie contractuel, il propose pour ces mois d'été et jusqu'au 9 octobre prochain, l'horaire suivant : lundi de 14 h à 17 h et jeudi de 9 h à 12 h. Les permanences des élus seront sur RDV.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à compter du 9 juin et jusqu'au 9 octobre 2020 l'horaire suivant pour l'ouverture du secrétariat de mairie au public :

**Le lundi de 14 h à 17 h
et le jeudi de 9 h à 12 h**

**Les permanences du maire et des adjoints sont sur RDV auprès de la mairie
(sur appel téléphonique ou par mail).**

Adopté à l'unanimité.

Point n°4 de l'ordre du jour : Création de la commission intergénérationnelle, solidarité, services à la population, handicap.

Monsieur le Maire propose de créer une commission intergénérationnelle, solidarité, services à la population, handicap et demande qui souhaite être membre de cette commission,

Vu l'installation du nouveau conseil municipal en date du 24 mai 2020,

Considérant que la maire est membre de droit de la commission,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-22 et suivants, il est proposé de compléter les commissions communales facultatives délibérées lors de la séance du conseil municipal du 24 mai 2020 avec la création de la commission intergénérationnelle, solidarité, services à la population, handicap.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer la commission intergénérationnelle, solidarité, services à la population, handicap et de désigner les membres, à savoir :

Commission intergénérationnelle, solidarité, services à la population, handicap.	Présidente : Mme Marie-Reine PACLET	Noms : Mme et M. : Nanouschka WALTHER Michaël WEBER
--	--	---

Adopté à l'unanimité

Point n° 5 de l'ordre du jour : Déplacement d'un coffret électrique et mise aux normes.

Monsieur l'Adjoint Jean Paul Heilbronn, fait part aux conseillers qu'il y aurait lieu, par mesure de sécurité, de déplacer le coffret électrique vétuste situé à la mairie et de le remettre aux normes. Un diagnostic électrique a d'ailleurs été fait en septembre 2019. L'endroit approprié sera à définir. L'estimation actuelle est de 25 000 € TTC environ.

Un projet d'éclairage public pluriannuel est actuellement en cours pour le remplacement de l'ensemble des lampes du village par du led dans plusieurs rues du village et également dans le cadre d'une économie financière.

L'estimation de ce projet est en cours d'étude. Une subvention de l'Electricité Strasbourg pourrait être attribuée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De déplacer le coffret situé à la mairie et de définir l'endroit exact,**
- **De réaliser un diagnostic électrique pour changer les lampes vétustes en led dans certaines rues et lotissements du village,**
- **D'adopter le projet d'éclairage public actuellement en cours,**
- **De financer le déplacement du coffret pour un montant estimatif de 25 000 € TTC par le budget communal,**
- **De demander toutes les subventions qui peuvent être attribuées dans le cadre de ce projet,**
- **D'autoriser le maire à signer les pièces y afférentes.**

Adopté à l'unanimité.

Point n° 6 de l'ordre du jour : Création de places de parking derrière la mairie.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de rénovation d'une maison d'habitation en bâtiment administratif et la création d'une salle associative attenante, Monsieur le Maire propose de démolir le bâtiment derrière la maison de la propriété afin de créer un parking et d'aménager 6 ou 7 places de stationnement.

Cet aménagement serait principalement prévu pour les véhicules du personnel enseignant, des agents de la commune, des élus et des administrés venant en mairie. D'autant plus que la rue de Saint Ludan serait désengorgée, des places seraient libérées devant l'école, avec la possibilité de créer « un dépose-minute » de 4 places.

Trois devis ont été sollicités pour un montant variant de 9 500€ ht à 10 848€ ht; il propose à la commission d'urbanisme d'examiner ce dossier et de retenir l'offre la mieux disante.

Sur proposition du maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser la démolition du bâtiment au fond de la cour derrière la future nouvelle mairie,**
- **De retenir la proposition la mieux-disante pour ce projet d'aménagement de parking dans la propriété de la nouvelle mairie, Ets SAS VALERIO pour une montant : 10848.-€ ttc.**
- **De financer ce projet par le budget communal et toute subvention pouvant être accordée,**
- **D'autoriser le maire à signer les pièces y afférentes.**

Adopté à l'unanimité.

Point n° 7 de l'ordre du jour : Indemnité de conseil au trésorier.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'indemnité de conseil au trésorier n'est plus versée par les communes mais sera prise en charge par l'Etat. Ce point est par conséquent abrogé.

Point n°8 de l'ordre du jour : Divers

a) Point sur le projet et de l'état d'avancement de la nouvelle mairie et de la salle pour les associations

Monsieur Michaël Weber conseiller délégué pour le suivi du chantier de la mairie fait une présentation succincte de l'évolution de ce projet :

- Depuis plusieurs années le bâtiment mairie/ école devient trop exigü pour contenir les enfants des écoles, le secrétariat de la mairie et la salle du conseil.
- En 2017, opportunité d'acheter la propriété de la famille Fussler au centre du village
- Phase d'étude du projet de déménagement de la mairie pour à terme consacrer le bâtiment mairie/école entièrement à l'école.
- Appel à candidature pour un architecte (1 retenu parmi 3)
- Mise en place du projet définitif avec une salle de réunion pour les associations.
- Mise en place des marchés travaux et recherche de subventions
- Appel d'offre pour retenir les 15 entreprises (15 lots). Le montant des travaux s'élève à 337000 € HT
- Montant total des subventions accordées : 161427 € (reste la subvention de climaction à confirmer)
- Fin des travaux et emménagement dans la nouvelle mairie prévu pour le printemps 2021.

a) Bornes d'accès sur le pont de la Wesch

Monsieur le Maire informe que la borne escamotable automatique sur le pont de la Wesch a été réparée de toute urgence en raison de la crainte d'une arrivée prochaine de gens du voyage, pour un montant de 682,80 ttc auprès de la société BORNE ACCESS.

Un contrat de maintenance préventive pour un montant annuel de 1164 € ttc a été signé.

Une lettre sera envoyée aux agriculteurs pour les informer des règles à respecter quant à la manipulation de la borne.

Un recensement des 20 BIP remis aux différents intervenants est en cours.

b) Sécurité

Monsieur le Maire rappelle que sur le pont de la Wesch et le pont de l'Ill, on a pu voir que des jeunes se risquent à sauter dans la rivière. Afin de prévenir de tout accident un ou plusieurs panneaux seront mis en place pour rappeler qu'il est interdit de plonger aux différents endroits.

c) Devis pour la réfection d'un pilier de portail du presbytère

Lors d'une tempête, le pilier de portail du presbytère a été abîmé. Le devis sollicité des Ets LS Scherb s'élève à : 3150 € HT, d'autres devis ont été demandés.

d) Calvaire sur la piste cyclable

Un calvaire appartenant à Monsieur Jean Paul MULLER commence à se desceller et nécessite de toute urgence d'être consolidé. Pour évaluer le montant de la réparation un devis a été sollicité qui s'élève à 6 640 € HT. Il sera pris contact avec le propriétaire pour l'informer de la situation.

e) Cimetière

A ce jour, il ne reste qu'une seule place dans le columbarium du cimetière. Une extension, sur un columbarium de 2 cases supplémentaires a été demandée pour un montant de 1400,- € TTC aux Ets Missemmer à Blaesheim.

f) Borne hygiène canine et distributeur de sacs

Dans un souci de propreté de nos rues du village, 4 ou 5 bornes « hygiène canine et distributeurs de sacs avec poubelle » seront installées dans la rue de St Ludan – rue du Noyer – près de la Wesch, etc... Fournisseur Manutan Collectivités, coût de l'opération 345 € HT/unité.

g) Marché local

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la possibilité de créer un marché local avec des produits locaux frais dans la cour de l'école. Un groupe de travail sera mis à contribution pour sa réalisation. Il demande qui veut faire partie de ce groupe de travail, se sont proposés : Mmes et MM Claude Schult - Anita Philippi - Jérôme Fritsch – Karin Muller et Christophe Issenhardt. Le responsable Philippe Rome.

h) La fibre

Monsieur le Maire rappelle que la Région, les Département du Bas-Rhin et du Haut-Rhin portent l'accès au Très Haut Débit (THD) pour tout le territoire alsacien. La Région assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte des collectivités. La concession, notifiée en 2015 au groupement d'entreprise NGE Concessions / Altitude Infrastructure, verra ainsi le déploiement de près de 380 000 prises optiques en 6 ans. La société ROSACE, implantée localement conduira les études d'ingénierie indispensables à la bonne réalisation des travaux et du tirage de la fibre optique. Les travaux ont pris un peu de retard mais d'ici juillet 2020 la fibre sera en place. Il est prévu en septembre/octobre une réunion publique aura lieu avec tous les acteurs et opérateurs, à suivre...

i) Signalisation de sentiers en forêt

Madame l'adjoint Cécile Friedmann fait part d'un projet déjà évoqué par le passé concernant la mise en place de signalétiques et de panneaux indicateurs le long des sentiers en forêt pour les rendre plus attrayant aux promeneurs, aux cyclistes à des familles entière. Ce projet pourrait être réalisé en partenariat avec Ichtratzheim, qui, souhaite également égayer ses sentiers. Dans un premier temps une étude de faisabilité va être engagée notamment pour prendre contact avec l'ONF, les chasseurs

et pour recenser les propriétaires des terrains qui devront supporter la signalisation. Sont les bienvenus, les élus qui se joindront à Cécile et Michaël pour ce projet.

j) Point sur la rentrée des classes

La rentrée des classes s'est bien passée. Toutes les mesures sanitaires et de distanciations physiques ont été mises en place et sont bien acceptées par les enfants. (marquage au sol, salles de classe aménagées selon les consignes ministérielles, (4m² par enfant).

Le corps-enseignant a eu une formation claire sur les gestes barrières et chacun a un rôle bien précis.

Une société de nettoyage assure la désinfection des lieux de manière quotidienne. Pour le moment le quota des classes est dans les normes acceptables.

Le 15 juin 2020, les demandes de retour des enfants par les parents augmentent. Il va falloir très prochainement avoir recours à la scolarisation en alternance de la classe CE2-CM1 vu que la demande dépasse les capacités de la salle.

D'autres classes risquent de suivre. Les parents de cette section auront donc à trouver un moyen de garde pour les deux jours où ils ne seront pas scolarisés « monenfant.fr ». Il faut noter que ce n'est pas à la commune de faire ces démarches. La demande doit venir des parents. Il reste 4 semaines de classe.

k) Commission communication « HIPSEMER » et site internet

Hipsemer : une première réunion de travail aura lieu la semaine du 22 juin pour faire remonter les idées et les informations pour le prochain P'tit Hipsemer prévu pour septembre.

Site internet de la commune : Madame l'adjointe Anita Philippi va dorénavant s'occuper du site de la commune. La mise à jour va démarrer dans les prochains jours et les membres de la commission vont travailler ensemble sur les différentes rubriques du site.

l) Commission des finances

Pour mémoire, le budget primitif 2020 a été voté lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2020 par l'ancienne municipalité. Mme Philippi fera une présentation du budget primitif 2020 lors d'une prochaine réunion de la commission des finances à l'ensemble des membres du conseil municipal après avoir pris contact avec le Trésorier Principal Mr REYDEL Marc de la trésorerie d'Erstein et des différents dossiers en cours et à venir.

Tour de table

Il a été soulevé des incivilités de la part de jeunes à de nombreuses reprises, en soirée ou durant la nuit sur la place de l'église. La commission sécurité va voir ce problème et prendre contact avec la gendarmerie d'Erstein afin de le gérer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h.

Prochaine séance du conseil municipal : 29/06/2020 à 19h15.

HIPSHEIM, le 8 juin 2020

**Le Maire,
Philippe ROME**